

**DOSSIER SPÉCIAL :
HAUT-CHABLAIS 2030, PRÉPARONS NOTRE AVENIR !**

P 22 ET 23



PAGE 7

L'URBANISME



PAGE 9

LA PETITE
ENFANCE



PAGE 18

LA CULTURE

Sommaire

- 3 Edito - Bureau exécutif
- 4 Carte d'identité du territoire
- 5 Budget - Chiffres clés 2015

S'INSTALLER

- 6 L'instruction des autorisations d'urbanisme.
- 7 Amélioration de l'habitat et assainissement.
- 8 Nous accueillons les tout-petits.
- 9 Nous vous transportons.
- 10-11 Nous prenons soin de votre santé.
- 12 Nous gérons vos déchets.

S'IMPLANTER : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 13 Aides à la création ou au développement d'entreprise.
- 14-15 La politique des saisonniers.
- 16 Alpage et forêts.

S'AÉRER

- 17 Baladez-vous !
- 18-19 Cultivez-vous !
- 20 Initiez-vous : réseau des bibliothèques et écoles de musique.

PRÉPARER L'AVENIR DE SON TERRITOIRE

- 21 Vos équipements publics.
- 22-23 Haut-Chablais 2030.

Magazine N°1 de la CCHC - Août 2015

 Communauté de Communes du Haut-Chablais

Tél. 04 50 72 14 54

Services administratifs : Chef lieu - 74430 LE BIOT

Bulletin d'informations communautaires du Haut-Chablais

Directeur de publication : Mme Jacqueline GARIN.

Site Internet : www.cc-hautchablais.fr

Rédaction/photos : Mme Sandra LARDY - 06 09 87 48 05,
M. Stéphane PUGIN-BRON.

Photo de couverture : Le Roc d'Enfer depuis le col de Nicodex.

Crédit photos-droits réservés : CCHC, CLD, Act-Habitat, Les P'tits Gations, OT Les Gets, N. Joly, Musée de la Musique Mécanique, Golf Les Gets, OT Vallée d'Aulps, Y. Tisseyre, OT Alpes du Léman, G. Place, OT Avoriaz, Oura Do Damo, V. Dupé, OT Morzine, D. Mc Arthur, R. Davies, JB. Bieuville, A. Delalande.

Conception - Réalisation : PITCHMARK communication - 74650 CHAVANOD - Tél. +33 (0)4 50 10 00 00

Impression : Imprimerie Nouvelle - Morzine

Les temps forts



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT-CHABLAIS

1^{er} janvier 2014

Intégration des 6 nouvelles communes.



15 avril 2014

Mme Jacqueline GARIN, réélue Présidente de la CCHC. Maire de La Vernaz, elle entame son 3^{ème} mandat de Présidente.



1^{er} décembre 2014

Ouverture des portes de la Maison de Santé à St-Jean-d'Aulps, inaugurée le 20 juin 2015.



12 juin 2015

Visite du Sénateur M. Loïc HERVÉ pour présenter la loi NOTRe.



Voilà un an et demi que la Communauté de Communes du Haut-Chablais est en place. Après la période des élections et les changements au sein des conseils municipaux qu'elle induit, on peut aujourd'hui réellement dire que l'ensemble des élus a intégré cette nouvelle structure.

Vous pourrez découvrir au fil de votre lecture de ce premier journal consacré à la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC), les nombreuses compétences qui lui ont été attribuées par les communes la composant.

A présent, Vallée d'Aulps et Vallée du Brevon, oeuvrons ensemble pour l'aménagement de nos territoires composés de villages ruraux, de stations familiales ou de renommée nationale, pour nos deux vallées dynamiques, riches en patrimoine naturel, historique et bâti.

Pour l'avenir de notre territoire, que ce soit dans son aménagement ou dans le service apporté à la population, nous avons mis en place **un projet territoire «Haut-Chablais 2030»**. Tous les thèmes seront abordés : économie, transport, santé, petite enfance, etc..., pour que nous, élus, disposions des éléments permettant d'identifier les besoins et nous permettre de fixer des objectifs pour les 15 ans à venir. **Pour ce faire, nous vous proposerons deux réunions publiques et vous serez invités à répondre au questionnaire contenu dans ce journal, tous vos avis sont les bienvenus.**

Nos quinze communes formant la CCHC doivent **renforcer leurs actions et leurs projets pour l'avenir**. Vous n'êtes pas sans savoir que les dotations versées par l'Etat baissent et la cotisation FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) de solidarité augmente chaque année. Nos recettes sont affaiblies, alors que dans un même temps, les députés et sénateurs clôturent les textes de la loi NOTRe, prévoyant des compétences supplémentaires aux Communautés de Communes (eau, assainissement, tourisme, PLUI – Plan Local d'urbanisme Intercommunal) ainsi que la modification des périmètres avec une population d'au moins 15'000 habitants.

« *Prioriser les besoins et attentes de nos populations...* »

C'est pourquoi nous devons réfléchir ensemble et mettre en place avec vous ce projet de territoire « **Haut-Chablais 2030** ».

En vous associant à cette démarche nous souhaitons mettre en avant et prioriser les besoins et attentes de nos populations, de manière à définir les axes de travail qui incombent à la Communautés de Communes.

Pour terminer, je vous souhaite une bonne lecture et vous encourage à prendre part à ce projet de construction de la Communauté de Communes du Haut-Chablais 2030, car c'est ensemble que nous ferons avancer notre territoire et nos communes.

Jacqueline GARIN
Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

LE BUREAU EXÉCUTIF



Présidente :

Jacqueline GARIN

1^{er} Vice-Président :

Christophe MUTILLOD, en charge du développement économique, l'urbanisme et la communication.

2^{ème} Vice-Président :

Gilbert PEILLEX, en charge de la voirie et les sentiers.

3^{ème} Vice-Président :

Jean-Claude MORAND, en charge des déchets et l'assainissement.

4^{ème} Vice-Présidente :

Hélène RICHARD, en charge de la culture.

5^{ème} Vice-Président :

Henri-Victor TOURNIER, en charge de l'environnement, l'agriculture et la forêt.

6^{ème} Vice-Présidente :

Sophie MUFFAT, en charge de la mobilité et les transports.

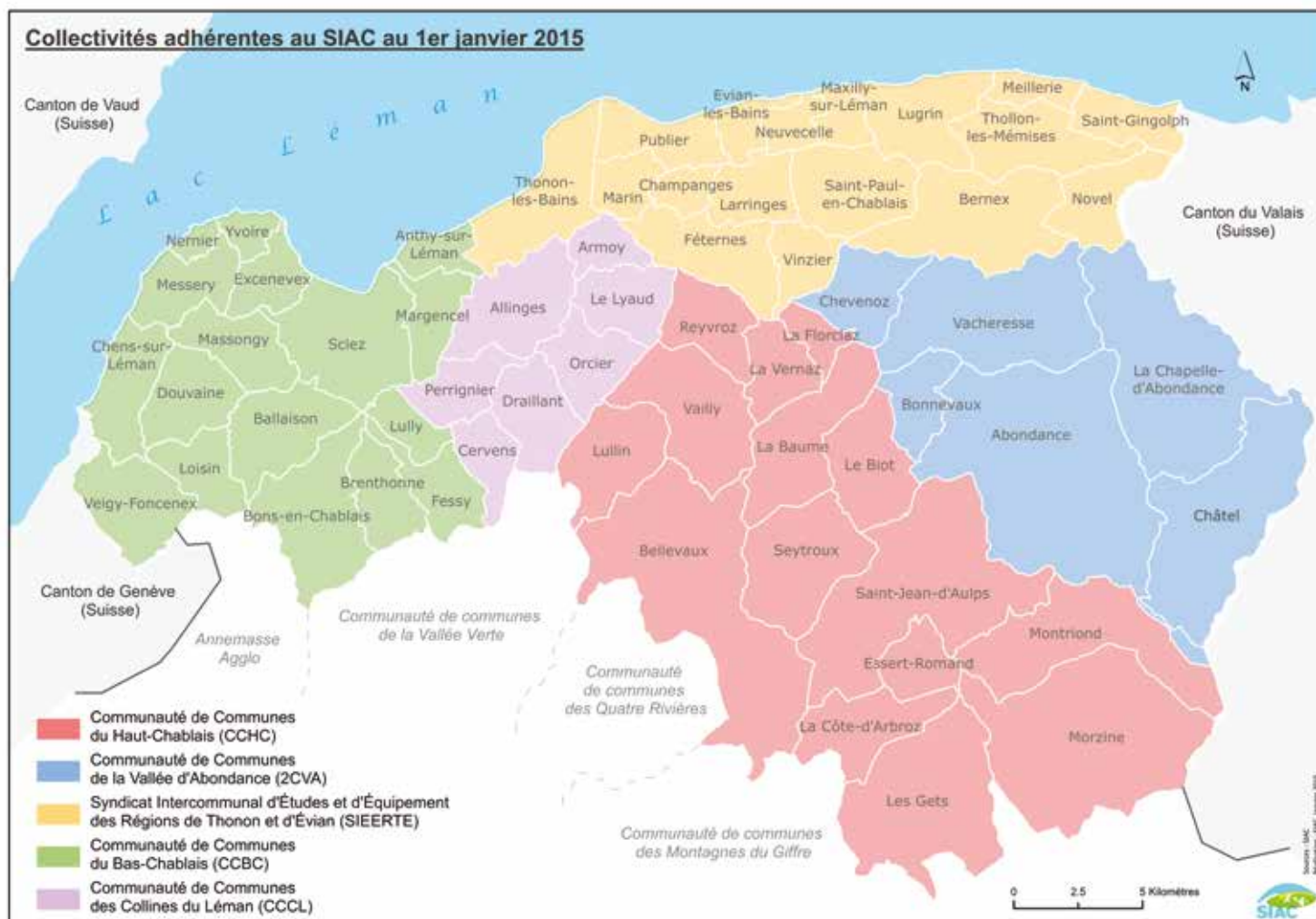
7^{ème} Vice-Président :

Gérald LOMBARD, en charge de l'action sociale, la petite enfance et la politique du logement.

8^{ème} Vice-Président :

Jean-Louis VUAGNOUX, en charge des équipements publics et sportifs.

Carte d'identité du territoire



15 communes : Bellevaux, Essert-Romand, La Baume, La Côte d'Arbroz, La Forclaz, La Vernaz, Le Biot, Les Gets, Lullin, Montriond, Morzine-Avoriaz, Reyvroz, Saint-Jean-d'Aulps, Seytroux, Vailly.

30 élus siègent au Conseil Communautaire et 8 suppléants. Ils se réunissent une fois par mois pour prendre les orientations et valider les dossiers.

UN VENT NOUVEAU SOUFFLE SUR NOTRE TERRITOIRE

Créée en 1995 autour de 9 communes de la vallée d'Aulps (Essert-Romand, La Baume, La Côte d'Arbroz, La Forclaz, La Vernaz, Le Biot, Montriond, St-Jean-d'Aulps, Seytroux), la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps a fait l'objet, depuis le 1^{er} janvier 2014, d'une extension de périmètre avec l'entrée de 6 communes (Bellevaux, Les Gets, Lullin, Morzine-Avoriaz, Reyvroz et Vailly). Ces 15 communes ont décidé de **construire un projet commun, guidé par une volonté forte de solidarité.**

Les axes forts de la nouvelle collectivité

- L'aménagement du territoire et le développement économique
- La protection de l'environnement
- Le soutien aux équipements sportifs et équipements publics
- Le développement de la politique culturelle
- L'entretien de la voirie communautaire
- L'aide aux logements
- L'action sociale et le développement de la petite enfance
- La mobilité et les transports publics

12 503 habitants

470m à 2490m d'altitude

15 communes

309 km²

Budget 2015

Malgré sa bonne gestion financière, la Communauté de Communes du Haut-Chablais sera obligée de faire des choix dans les mois et les années à venir.

COMMENT FAIRE AUSSI BIEN, VOIRE MIEUX, AVEC DES RECETTES QUI BAISSENT RAPIDEMENT ET SANS CONCERTATION ?

Voilà la question posée à l'ensemble des collectivités territoriales de France depuis l'annonce de la réduction drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par le gouvernement. Entre 2013 et 2017, c'est une baisse de financement cumulée de presque 30 milliards d'euros que devront supporter les collectivités locales (communes, départements, régions...).

Avec quelles conséquences ?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de s'arrêter sur les objectifs du budget de la Communauté de Communes. Celui-ci doit tout d'abord abonder des recettes pour pouvoir ensuite dépenser. Car, contrairement à l'État, notre collectivité doit présenter chaque année un budget en équilibre.

PLUS DE SOUTIEN AVEC LES COMMUNES !

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), mis en place en 2012 pour une application en 2013, consiste à prélever une partie des ressources de

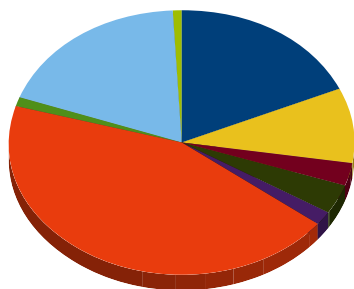
certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Ce mécanisme de redistribution vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales. Considérés comme « riches », le Haut-Chablais et ses communes membres sont soumis à ce Fonds de Péréquation.

Des chiffres-clés sur le Haut-Chablais

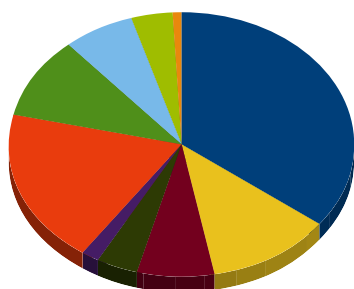
- 22,8 M€ le budget global de la Communauté de Communes.
- -25 % la baisse de dotation globale de fonctionnement attribuée par l'État, soit -114 000€.
- la Communauté de Communes participe à hauteur de 80 000€ au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, soit +31 % de coût supplémentaire.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



- Déchets (18,5%)
- Mobilité (transport et ascenseur) (9%)
- Politique culturelle (musées, école de musique, bibliothèque) (3%)
- Equipements sportifs (terrains de football, sentiers, gymnase) (3,4%)
- Equipements publics (gendarmerie, ferme) (1,7%)
- Voirie (44%)
- Développement économique et aménagement du territoire (SIAC, CLD, saisonniers, OPAH, urbanisme) (1%)
- Action sociale (RAM, crèches, santé) (18,6%)
- Administration générale (0,80%)
- SPANC (0%)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



- Déchets (34,9%)
- Mobilité (transport et ascenseur) (11,8%)
- Politique culturelle (musées, école de musique, bibliothèque) (7%)
- Equipements sportifs (terrains de football, sentiers, gymnase) (3,9%)
- Equipements publics (gendarmerie, ferme) (1,5%)
- Voirie (18,9%)
- Développement économique et aménagement du territoire (SIAC, CLD, saisonniers, OPAH, urbanisme) (9,9%)
- Action sociale (RAM, crèches, santé) (6,6%)
- Administration générale (3,7%)
- SPANC (0,70%)

L'OPAH, 3 ANS DÉJÀ !

Vous avez un projet de travaux, l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) vous accompagne de A à Z.

L'OPAH : UNE ACTION INTERCOMMUNALE POUR DES LOGEMENTS DE QUALITÉ

L'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**, pilotée par la Communauté de Communes du Haut-Chablais, s'adresse aux propriétaires privés des 21 communes de la Vallée d'Abondance, de la Vallée d'Aulps et de la Vallée du Brevon.

Concrètement, l'**OPAH** c'est :

- des conseils gratuits pour tous les propriétaires qui ont un projet de travaux,
- une assistance pour vous aider à définir votre projet,
- un accompagnement personnalisé pour le montage administratif des dossiers de financement (Subventions, aides...),
- un suivi, avec vous, du bon déroulement des travaux et du versement des subventions,
- des aides financières aux travaux (sous conditions de ressources).

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous propriétaires privés (occupants ou bailleurs) qui envisagent de réaliser des travaux dans leur logement qu'ils occupent ou qu'ils destinent à la location à l'année.

QUELS TYPES DE TRAVAUX SONT CONCERNÉS PRIORAIREMENT ?

- Amélioration de la qualité énergétique des logements (travaux d'isolation, chauffage, remplacement de fenêtres, ...),
- Adaptation des logements pour les personnes âgées ou handicapées (autonomie de la personne, accessibilité, maintien à domicile, ...),
- Mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonome,
- Réhabilitation lourde des logements très dégradés, indignes ou insalubres,
- Travaux de transformation d'usage pour créer un logement locatif.



L'OPAH EN QUELQUES CHIFFRES

- Près de 70 propriétaires occupants ont bénéficié d'aides de l'ANAH, de la Région, du Conseil Départemental 74 ;
- Près de 30 logements (à loyers encadrés) ont été rénovés et loués ;
- Des travaux aidés en moyenne entre 45 % et 60 % (selon les cas).

LES PRINCIPALES CONDITIONS D'OBTENTION DES AIDES

- Le logement doit avoir plus de 15 ans,
- Ne jamais commencer les travaux avant d'avoir reçu les autorisations des co-financeurs,
- Faire réaliser les travaux par des professionnels,
- Subventions soumises à conditions de ressources,
- Occuper le logement pendant 6 ans ou le louer à titre de résidence principale pendant 12 ans, après les travaux.

La Communauté de Communes apporte également des aides :

- une prime forfaitaire de 500€ pour les travaux d'amélioration énergétique,
- une prime forfaitaire de 500€ pour les travaux d'adaptation des logements pour les personnes âgées,
- une subvention de 15 % d'un montant de travaux de 10'000€HT max pour la réhabilitation des installations d'assainissement autonome.

L'OPAH se poursuit jusqu'en mai 2016. Venez profiter des conseils et de l'accompagnement d'Act-Habitat.

RENSEIGNEMENTS :
AURÉLIEN TUNIER (ACT-HABITAT) : 04 50 09 99 32
OU SABINE VINCENTI (CCHC) : 04 50 38 41 99
AMENAGEMENT@HAUTCHABLAIS.FR



L'ASSAINISSEMENT DE VOTRE HABITATION

La protection de l'environnement est un enjeu primordial pour notre territoire. L'eau distribuée dans les habitations est propre et par conséquent, celle qui est rejetée dans le milieu ne doit pas être polluée.

L'assainissement non collectif (ANC) concerne les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Les missions de ce service sont avant tout des missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif :

- Examen préalable de la conception puis vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou à réhabiliter,
- Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien pour les installations existantes.

Le service est là aussi pour informer l'ensemble des acteurs (usagers, professionnels...)

sur les aspects techniques et réglementaires liés à l'assainissement non collectif. Si vous souhaitez réaliser des travaux sur votre installation, vous devez obligatoirement faire une demande préalable du service SPANC.

CONTACT :
MATHIEU MURRATE
04 50 72 16 17
SPANC@HAUTCHABLAIS.FR

S'installer



NOUS ACCUEILLONS LES TOUT-PETITS !

LES CRÈCHES

Les crèches sont une compétence récente de la Communauté de Communes qui vient de fêter ses 1 an en janvier dernier.

Le territoire compte 5 crèches : 4 dans la Vallée d'Aulps (Avoriaz, La Baume, Les Gets, Morzine) et 1 dans la Vallée du Brevon (Vailly), ce qui représente près de 100 places d'accueil pour les enfants de 0-3 ans.

Bien que les crèches soient gérées par des associations, la Communauté de Communes verse une aide de fonctionnement pour soutenir leur action.

Parallèlement, la Communauté de Communes est chargée de la mise en œuvre du programme de rénovation des structures existantes. Ainsi, plus de 2 millions d'euros de travaux dans les 3 prochaines années vont être engagés pour les nouveaux bâtiments des crèches de Vailly et d'Avoriaz et la réorganisation de la crèche des Gets.

La CCHC a déjà financé la création de l'office de réchauffage de La Baume (118 000 €) et des travaux de sécurisation pour la crèche des Gets. Les élus mènent actuellement une réflexion sur la fourniture des repas en crèches. Ceux-ci sont bien spécifiques et il s'agit de pouvoir offrir à tous les enfants une alimentation de qualité et adaptée à leurs besoins.



LE RELAIS D'ASSISTANCES MATERNELLES (RAM)

Il s'agit d'un service gratuit, un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents à la recherche d'un mode de garde, des assistant(e)s maternel(le)s et des professionnel(le)s de la garde à domicile. Le RAM dispose de listes d'assistant(e)s Maternel(le)s agréé(e)s disponibles. Actuellement, les assistant(e)s maternel(le)s sont au nombre de 58 sur la Vallée d'Aulps et 25 sur la Vallée du Brevon.

Le RAM informe sur :

- l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant (0-6ans),
- les prestations versées par la CAF (CMG),
- les droits et obligations du parent employeur ou du salarié : le contrat de travail,
- les démarches à effectuer auprès des différents organismes (PMI, CAF, PAJEMPLOI...),
- le dossier à constituer pour devenir Assistant(e)s Maternel(le)s

Une Maison d'Assistants Maternels est en cours de création à La Vernaz. La CCHC a acté une aide au démarrage de 300 € par agrément pour encourager la création de ces structures sur le territoire.

➤ **RENSEIGNEMENTS :**
MIREILLE PLANCHAMP : 04 50 72 42 66 (AU BIOT)
RAM@HAUTCHABLAIS.FR
PERMANENCES : LUNDI TOUTE LA JOURNÉE ET MARDI, JEUDI APRÈS-MIDI.

Les Crèches

- Les Gets - Les P'tits Gations
04 50 92 92 72 - lesptitsgations@gmail.com
- Morzine - L'Outa
04 50 74 77 05 - creche@outa-morzine.com
- Avoriaz - Les Minots
04 50 74 00 38 - garderie@avoriaz.com
- La Baume - Les P'tits Mouzets
04 50 72 39 89 - lesptitsmouzets@sfr.fr
- Vailly - Les Bout'Chou
04 50 73 19 17 - boutchoudubrevon@wanadoo.fr

NOUS VOUS TRANSPORTONS !

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Il ne concerne que les jeunes, scolarisés à partir du cours préparatoire et jusqu'à la terminale de lycée, pour un aller et un retour journalier (pour les élèves de maternelle, la liste des circuits les acceptant est disponible auprès du service Transport).

Chaque famille peut bénéficier de ce service moyennant la somme de :

- 56€/enfant (tarif dégressif) pour les collégiens et lycéens.
- 20,50€ pour les élèves de primaires.

En cas de déménagement ou changement d'affection, les inscriptions sont possibles à tout moment au service « Transport ».

OUBLIEZ VOTRE VOITURE, PENSEZ «BALAD'AULPS BUS» ET «BREV BUS» !



Le **Balad'Aulps Bus** (été et hiver) vous permet de vous déplacer en toute facilité et d'accéder à toutes les activités : sites touristiques, chemins de randonnée, musées, marchés, etc.

Le **Brev'Bus** circule uniquement en période hivernale dans toute la Vallée du Brevon. Depuis, l'hiver 2014/2015, il assure également un aller-retour par jour à Thonon-les-Bains.

1,50€ le trajet/personne.
Demi-tarif pour les personnes en possession de la Carte «Déclic» ou carte scolaire.
10€ le carnet de 10 tickets. Accès libre avec le Multi Pass.

À SAVOIR : Les lignes régulières dans la Vallée du Brevon desservant Thonon-les-Bains sont à 1,50€/personne le trajet.

N'hésitez pas à consulter l'ensemble des guides des transports sur www.cc-hautchablais.fr

CONTACT :
BÉATRICE TAVERNIER : 04 50 72 07 08
TRANSPORT@HAUTCHABLAIS.FR



Pensez à la rentrée de vos enfants ! N'oubliez pas de consulter tous les horaires remis à jour sur le site www.cc-hautchablais.fr dès la fin août.

BONUS : cette carte permet à votre enfant de circuler à demi-tarif durant toutes les vacances scolaires (Balad'Aulps Bus, Brev'Bus et lignes régulières)



LE PTI BUS (OU TRANSPORT À LA DEMANDE)

Ce service est proposé pour accomplir des déplacements locaux depuis l'arrêt le plus proche de votre domicile pour rejoindre une correspondance, les pôles administratifs, médicaux ou commerciaux dans votre vallée (1,50€ le trajet/personne - gratuit pour les enfants de moins de 6 ans). Il s'agit d'un service de transport en commun **SUR RESERVATION**.

Pour les personnes à mobilité réduite, possibilité de se rendre à Thonon-les-Bains (3,5€ le trajet/personne).



RÉSERVATION :

- 0 810 00 88 38 (AU PLUS TARD UNE DEMI-JOURNÉE AVANT VOTRE TRAJET PAR TÉLÉPHONE DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H ET 19H, LE SAMEDI DE 8H À 12H ET DE 13H30 À 17H)
- VIA LE SITE INTERNET WWW.CC-HAUTCHABLAIS.FR

A SAVOIR

La CCHC intervient également pour l'entretien des ascenseurs publics du territoire notamment sur Avoriaz (Haut-Forts, Sassanka, Snow, Alpage). Elle est également chargée de l'aménagement et l'entretien de la gare d'accueil d'Avoriaz.



Guides disponibles dans toutes les mairies et les offices de tourisme.



NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE SANTÉ !

En décembre 2008, le Livre Blanc Vallée d'Aulps définissait une charte dont l'une des orientations était de pérenniser une offre de soins de premier niveau.

Des réunions de concertation avec les acteurs concernés ont alors commencé et ont continué jusqu'à la création du Pôle de Santé de la Vallée d'Aulps, association multi-sites qui rassemble l'ensemble des professionnels de santé de la Vallée.

Ce travail de concertation a permis de concevoir et de partager un objectif commun : **améliorer la qualité des soins portés aux habitants et aux visiteurs de la vallée**, le tout dans un contexte :

- de raréfaction de l'argent public, donc avec la nécessité d'être économe tout en restant efficace,
- de désertification médicale accentuée par la difficulté et la spécificité de l'exercice médical en montagne,
- de coût élevé de l'immobilier et de la vie en zone de montagne.

L'opportunité de la création d'une organisation multi-

sites et d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle est démontrée au regard de la démographie médicale (2 médecins partis en retraite en 2011, 2 médecins en exercice de plus de 60 ans et 3 médecins en exercice de plus de 55 ans sur le territoire; il en est de même pour les dentistes), des variations de la population en raison du tourisme et de la géographie montagnarde de ce territoire.

Le Pôle de Santé de la Vallée d'Aulps crée en juin 2012 regroupe à l'heure actuelle 11 médecins et 1 remplaçante, 1 psychiatre, 2 dentistes, 1 sage-femme, 13 masseur-

kinésithérapeutes, 9 infirmières, 1 opticien, 2 orthophonistes, 3 pédicure-podologues, 2 psychologues, 6 pharmaciens, l'EHPAD du Haut-Chablais, l'ADMR de la Vallée d'Aulps, l'ADMR des Dranses, AST 74 (ex santé au travail du Léman) et des représentants des élus des Gets, de Morzine et de la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

Le Pôle de Santé de la Vallée d'Aulps dont l'objectif principal est l'amélioration de la prise en charge des soins de premiers recours quelle que soit la période de l'année concernée, s'est donné les missions suivantes :

- le développement de projets d'actions médicales globales et concertées (plan santé saisonniers, ...),
- la mutualisation des moyens humains et matériels,
- le développement de la délégation de tâches des médicaux vers des paramédicaux,
- la mise en place d'un système d'information commun avec des dossiers patients partagés entre professionnels de santé,
- le développement des actions de formation de jeunes médecins (en capitalisant sur les pratiques actuelles des cabinets des Gets et d'Avoriaz),
- l'optimisation des coûts.

LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE DE LA VALLÉE D'AULPS

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 2014 et a été inaugurée officiellement le 20 juin 2015 en présence de Mr Le Préfet de Haute Savoie, Mr le Sénateur, Mr le Sous-Préfet, Mr le Conseiller Régional, Mrs et Mme les Conseillers Départementaux, Mr le Maire de Saint Jean d'Aulps et Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

Acette occasion, le Conseiller Régional a annoncé que la Maison de Santé venait de recevoir le **Label Montagne 2040** décerné par la Région Rhône-Alpes qui lui sera remis officiellement en juin 2015.

La Maison de Santé regroupe 17 professionnels de santé : 1 médecin et sa remplaçante, 1 sage-femme, 1 psychiatre, 2 dentistes, 2 infirmières, 2 psychologues, 2 pédicure-podologues, 4 masseur-kinésithérapeutes et 1 kiné-ostéopathe. De plus, l'ADMR de la Vallée d'Aulps y a installé ses bureaux.

Au sein de la MSP, l'organisation s'est développée rapidement avec un comité de pilotage, des réunions de fonctionnement, et des projets en vue tels que la mise en place de la télémédecine...



Salle des kinés



L'un des cabinets dentaires

Le coût global de la Maison de Santé s'élève à 2 224 575,38 euros et a reçu les financements suivants :

- DETR 2012 282 890 euros
- FNADT 2012 100 000 euros
- DETR 2013 61 600 euros
- Région 100 000 euros
- Département 74 100 000 euros

Une partie des locaux a été vendue à certains professionnels de santé qui voulaient investir pour une somme totale de 371 808 euros.

L'autofinancement par la Communauté de Communes du Haut-Chablais s'élève à 1 000 307,91 euros.



Maison de Santé :
58, impasse Alexis Léaud
74430 St-Jean-d'Aulps

S'installer



La déchèterie de Vailly.

NOUS GÉRONNS VOS DÉCHETS !

En changeant nos comportements, nous adoptons des réflexes simples pour produire moins de déchets. A chaque déchet, sa solution ! Faisons un geste pour notre environnement, trions nos déchets.

A SAVOIR !

Pensons aux déchets que nos **achats** engendrent ! Choisir des produits au **détail ou en vrac** en évitant le suremballage. Acheter la juste quantité pour les **denrées périssables** afin de ne pas gaspiller.

Composter, c'est aussi trier ! Le compost est un fertilisant idéal pour le jardin car il améliore la structure du sol et apporte les éléments nutritifs essentiels aux végétaux.

Les emballages recyclables, ce sont :

tous les papiers, les briques alimentaires, les flacons et les bouteilles en plastique, les emballages en acier, aluminium et carton.

POURQUOI LES TRIER ?

Pour leur offrir une seconde vie, après leur collecte, ils sont acheminés vers un centre de tri ou ils seront conditionnés et envoyés chez les recycleurs.

Exemple :

6 briques de soupe = 1 rouleau de papier toilette.



PAV : Point d'Apport Volontaire à la Baume.

POUR VOS CARTONS, VOS DÉCHETS VERTS, VOS ENCOMBRANTS...

PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES, la Communauté de Communes du Haut-Chablais dispose de 5 déchèteries. Avoriaz, Le Biot, Les Gets, Morzine, Vailly.

COMMENT Y ACCÉDER ?

Une carte d'accès GRATUITE NOMINATIVE (par foyer et par entreprise) est obligatoire pour tous les particuliers et tous les professionnels voulant déposer leurs déchets. Pour vous procurer cette carte, il vous suffit de télécharger la fiche de réservation à partir de www.cc-hautchablais.fr ou de vous rendre au siège de la CCHC.

A la déchèterie, n'oubliez pas de faire enregistrer vos déchets par le gardien et de valider les volumes avec lui.

ADOPTONS UNE ÉCO-ATTITUDE PRÈS DE CHEZ NOUS ET PENSONS AUX POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV) !

La Communauté de Communes du Haut-Chablais poursuit ses travaux d'équipement en PAV. D'ici la fin d'année, ce sont 130 sites qui seront équipés.

A court terme, le porte à porte est appelé à disparaître au profit des PAV ; ayez dès maintenant le réflexe !

La collecte des déchets recyclables (emballages ménagers et verre) est uniforme sur l'ensemble des 15 communes.

« Trier, c'est bien !

Bien trier, c'est mieux ! »



CONTACT :

LIDWINE GLEIZES
ENVIRONNEMENT@HAUTCHABLAIS.FR
OU BRUNO KOEGLER
DECHETS@HAUTCHABLAIS.FR

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : AIDES À LA CRÉATION OU AU DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES.

Vous êtes chef d'entreprise, vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise. Vous avez besoin de renseignements juridiques, financiers, techniques, souhaitez être accompagné dans vos démarches... N'hésitez pas à contacter «**Chablais Léman Développement**», l'agence économique du Chablais.

LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Haut-Chablais a engagé une importante réflexion sur l'offre en foncier économique sur son territoire. A ce titre, les élus de Haut-Chablais se sont rendus le 27 mars dans le Bas-Chablais, à Thonon et dans le pays d'Evian-les-Bains pour voir et échanger sur les actions qu'ont menées les autres collectivités en la matière.

Le Haut-Chablais connaît une croissance économique importante marquée par l'essor de l'activité touristique. On y trouve un tissu d'entreprises artisanales encore présent qui profite entre autres du dynamisme économique lié au tourisme. Toutefois, aujourd'hui il devient difficile de créer, voire de faire évoluer son activité face au manque de disponibilité foncière et à la cherté des terrains et des locaux.

Pour mieux répondre à la demande des artisans et ainsi maintenir les activités artisanales et favoriser la création de nouvelles entreprises la Communauté de Communes du Haut-Chablais travaille actuellement sur l'aménagement de zones d'activité dans les Vallées d'Aulps et du Brevon. Plusieurs projets sont en cours.

➤ **CONTACT : SABINE VINCENTI**
04 50 38 41 99
OU AMENAGEMENT@HAUTCHABLAIS.FR



SALON CRÉA'CIMES

Une rencontre annuelle organisée par Chablais Léman Développement en partenariat avec la CCHC.

La 2^{ème} édition a eu lieu le 2 avril 2015 aux Gets. Ce salon de la reprise et de la création d'entreprises a attiré cette année, pour l'essentiel, des créateurs d'entreprises venus de tout le Chablais.

RENDEZ-VOUS EN 2016 !

➤ **CHABLAIS LÉMAN DÉVELOPPEMENT**
90, CHEMIN DE LA BALLASTIÈRE
ZONE INDUSTRIELLE DE VONGY
74200 THONON LES BAINS
TÉL. : 04 50 70 83 40 TAPEZ 5
SITE INTERNET : WWW.SUDLEMAN.COM



Visite du 27 mars 2015 dans le Bas-Chablais.

S'implanter



L'auberge du Cloret à Essert-Romand accueille les logements saisonniers.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LA POLITIQUE DES SAISONNIERS : EMPLOI - LOGEMENT - FORMATION - SANTÉ

L'emploi saisonnier touristique est un enjeu économique fort pour le territoire. Ces travailleurs sont une ressource humaine indispensable pour s'adapter à l'afflux de nos visiteurs. Fortement liés au territoire, ces emplois constituent également une opportunité de travail pour nos populations locales.

Le travail en saison est très souvent synonyme de mobilité, voire de complexité administrative, et il s'avère nécessaire de répondre à un large éventail de questions : Comment se rendre sur place ? Où loger pendant le temps de la saison ? Où déclarer son médecin traitant ? A qui s'adresser pour une formation ?

Il est donc impératif de prendre en compte tous ces éléments avant de s'engager dans une saison et de s'organiser, si possible, bien en amont.

Le travail saisonnier apparaît comme un des éléments clés dans l'accueil des visiteurs, dans la valorisation du territoire et dans la réussite de la saison. Il s'agit pour les acteurs publics d'accompagner cette population salariée de façon qualitative et responsable pour rendre notre territoire attractif face aux autres destinations touristiques.

L'essor et la qualité de l'emploi saisonnier reposent sur l'amélioration des conditions de vie et de travail du saisonnier. La professionnalisation, la sécurisation des parcours professionnels, la fidélisation, la formation des salariés, les conditions d'emploi et de logement sont autant d'enjeux pour les acteurs publics et économiques. Consciente des enjeux et contraintes qui pèsent sur l'emploi saisonnier, la Communauté de Communes a décidé de doter le Haut-Chablais d'une politique forte pour l'accompagnement de l'emploi saisonnier.

Guide disponible dans toutes les mairies, les offices de tourisme.
Téléchargeable sur le site www.saison-chablais.fr



UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION S'EST ENGAGÉE

- encourager une gestion territoriale des emplois saisonniers et des compétences,
- sécuriser les parcours professionnels par la formation et l'allongement des périodes d'emploi,
- favoriser la qualité de l'emploi en améliorant le dialogue social, la santé et la prévention des risques professionnels,
- multiplier les solutions d'hébergement pour les saisonniers,
- améliorer les conditions de vie des saisonniers et leur intégration sociale,
- organiser en réseau les acteurs de la saison.

POUR NOS SAISONNIERS

LE POINT ACCUEIL SAISONNIERS

- aide à la recherche d'emploi,
- relais d'information avec les partenaires,
- espace Internet pour la recherche d'emploi, de formations, ...
- aide à la rédaction de CV & lettre de motivation.

Adresse du Point Accueil Saisonniers :
18 route du Palais des Sports 74110 Morzine

LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS «ATOUT SAISON»



1^{er} CDI signé le 30 juillet pour Guillaume ROUX, morzinois de 34 ans qui travaillera l'hiver comme adjoint conducteur de téléski pour la SERMA et le reste de l'année pour « l'Épicerie de Morzine ».

INNOVATION EN TERME D'EMPLOI !

« ATOUT SAISON » est le premier groupement d'employeurs (publiques-privés) en Rhône-Alpes, porté par la CCHC et concrétisé en octobre 2014. Cette association a pour but de :

- sécuriser et valoriser l'emploi des saisonniers locaux,
- fidéliser les travailleurs saisonniers et les faire monter en compétences,
- simplifier la gestion des ressources humaines des entreprises,
- pérenniser l'entreprise en conservant les compétences de ses employés de saison en saison.

DATE A RETENIR

le Forum des Saisonniers à MORZINE le 14 octobre 2015.

TOUT SAVOIR: WWW.SAISON-CHABLAIS.FR

LA « CELLULE LOGEMENTS »

La pénurie de logement à prix raisonné est un problème récurrent qui peut faire obstacle à un emploi ou entraîner des conditions de vie difficiles pénalisant la capacité de travail du salarié.

La Communauté de Communes a mis en place la « Cellule Logements ». Il s'agit de recenser tous les logements susceptibles d'être loués au personnel saisonnier sur l'ensemble de la vallée.

Vous êtes propriétaire...

... vous louez de moins en moins souvent à la semaine,
... vous avez des travaux à faire pour que votre logement soit classé selon les nouvelles normes,
... vous recherchez une solution simple et efficace pour que votre logement ne soit plus vide,
... vous trouvez la gestion et la location de votre logement contraignantes...

ALORS FAITES-NOUS CONFIANCE, LAISSEZ NOUS VOTRE LOGEMENT ET APPELÉZ NOUS !

La CCHC et les employeurs se portent garants du paiement du loyer durant une période incompressible de 5 mois. Un état des lieux de début et fin de saison sera effectué pour garantir la restitution de votre bien en bon état. Pour vous propriétaire, il s'agit d'une location sécurisée !

DÉJÀ 3 RÉUSSITES : la formule a été expérimentée avec succès l'hiver dernier. Un centre de vacances et 2 restaurateurs ont ainsi pu loger leur personnel.

Parmi les propriétaires, Mme MORAND de Montriond a hébergé une jeune serveuse qui travaillait à Morzine. Elle témoigne : « si je voulais continuer à louer à la semaine, j'aurais dû faire des travaux... cette solution m'a permis de louer sans m'embêter avec les vacanciers et sans entreprendre de rénovation. J'étais tranquille car j'ai rencontré l'employeur et grâce à la coordination de la CCHC, j'étais rassurée : en cas de problème, je pouvais les appeler... c'est une formule que je recommande à tous ceux qui cherchent une solution simple et tranquille pour louer à la saison... »

*« On recherche des
logements pour une
personne ou pour des
couples ! »*



CONTACT :

JEAN-PIERRE BENEDETTI : 06 43 37 70 62
OU INFO@SAISON-CHABLAIS.FR

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ALPAGES ET FORÊTS



Alpage de Mévonne à La Vernaz.

LE PLAN PASTORAL TERRITORIAL

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) du Roc d'Enfer couvre un large territoire allant des portes de l'agglomération annemassienne aux sommets morzinois. La tradition pastorale y est encore vivante et cruciale pour de nombreuses exploitations agricoles et ses alpages remarquables sont également le support d'une activité touristique importante et nécessaire à l'économie du territoire.

Pendant encore 2 ans, des financements de l'Europe et de la Région sont disponibles pour les agriculteurs ou les collectivités qui souhaitent réaliser des travaux en alpage.

Vous souhaitez en savoir plus, vous avez un projet ? Contacter la Société d'Economie Alpestre (SEA) ou la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

Le PPT en chiffres : le territoire du PPT, c'est 41 communes, 9800 hectares d'alpages, 4300 bovins, 500 caprins, 5330 ovins, une cinquantaine d'alpages laitiers et une 10^{ème} d'ateliers de transformation.



CONTACT :

**SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE (SEA) : 04 50 88 37 74
OU CCHC : 04 50 38 41 99**

FORÊT : LES SCHÉMAS DE DESSERTE FORESTIÈRE

Plusieurs schémas de desserte sont en cours de réalisation. L'objectif est de proposer un document de planification pour tous les massifs forestiers des vallées d'Aulps et du Brevon. Ces schémas de desserte se veulent multifonctionnels et doivent répondre à tous les besoins du massif qu'ils soient bien entendus forestiers, agricoles ou touristiques tout en tenant compte des enjeux environnementaux. Affaire à suivre...



Alpage de Brion à Saint-Jean-d'Aulps.



CONTACT :

**SABINE VINCENTI
04 50 38 41 99**

OU AMENAGEMENT@HAUTCHABLAIS.FR

LES ZONES NATURA 2000

- **le Roc d'Enfer** sur les communes de BELLEVAUX, LA COTE D'ARBROZ, ESSERT-ROMAND, SAINT-JEAN-D'AULPS, Mégevette, Mieussy, Onnion, Taninges.
- **le Plateau de Loëx** : 3 communes concernées : LES GETS, Taninges et Verchaix sur 407 ha.
- **le Haut-Giffre** sur les communes de MORZINE, Passy, Samoëns, Sixt Fer à Cheval et Verchaix.

BALADEZ-VOUS !

Depuis 2014, la Communauté de Communes du Haut-Chablais gère l'ensemble des sentiers pédestres des 15 communes qui la composent, de Bellevaux à Avoriaz, de la balade familiale à la randonnée.

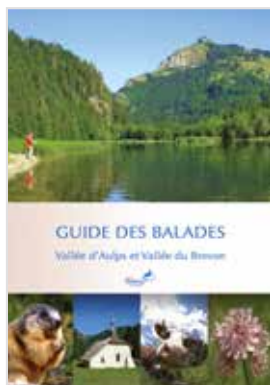
La CCHC entretient, aménage et balise ces sentiers. Elle est également responsable de la promotion de ces chemins. La CCHC travaille pour harmoniser l'ensemble du balisage sur son territoire en respectant et en implantant uniquement du mobilier de balisage de la Charte Départementale. La CCHC travaille également à l'élaboration de son schéma directeur des sentiers.

Cette promotion se fait en partenariat avec l'Association des Portes du Soleil, pour la Vallée d'Aulps, et avec le Syndicat des Alpes du Léman pour la Vallée du Brevon, mais aussi avec tous les offices de tourisme du territoire.



Bord de Dranse à Seytroux.

Le guide des balades familiales est téléchargeable sur www.cc-hautchablais.fr ou à disposition gratuitement dans tous les offices de tourisme du territoire.



GEOPARK CHABLAIS

Le Geopark Chablais s'étend de la rive sud du Léman jusqu'aux sommets des Portes du Soleil et couvre près de 900 km² pour 125 000 habitants.



Le territoire du Haut-Chablais compte pas moins de 10 géosites.

- le lac de Vallon à BELLEVAUX,
- le belvédère de Tréchauffé à LA FORCLAZ,
- les gorges du Pont du Diable à LA VERNAZ,
- le lac des écoles aux GETS,
- le lac de Montriond à MONTRIOND,
- le belvédère de Reyvroz à REYVROZ,
- la «Forêt Ivre» domaniale du Brevon à VAILLY,
- les remontées mécaniques d'AVORIAZ,
- les ardoisières de MORZINE,
- le lac des Mines d'Or à MORZINE.

Pensez à aller découvrir ces géosites présents sur notre territoire, lors de vos balades.

www.geopark-chablais.com

Info

Des crédits supplémentaires ont été votés pour faire face aux dégâts, engendrés par les intempéries de mai 2015.

Le sentier des Bords de Dranse a énormément souffert entre l'Érigné et La Baume (avec plusieurs secteurs emportés par la rivière), de même que le sentier entre la cascade d'Ardent et Montriond. Pour la remise en état, les élus communautaires ont décidé que les enrochements seront pris en charge par les

communes et que la CCHC financera la remise à niveau du sentier à l'identique (largeur et revêtement). Cette remise en état se fera progressivement sur plusieurs mois pour un coût estimatif de 35 000€ HT. Gilbert PEILLEX, vice-président en charge des sentiers souligne qu'il faudra réfléchir quant au déplacement de certains sentiers mais que pour l'instant, il convient de «sauver» ceux qui peuvent l'être.

➤ **CONTACT :**
LIDWINE GLEIZES
ENVIRONNEMENT@HAUTCHABLAIS.FR

LES OFFICES DE TOURISME DU TERRITOIRE

- Avoriaz : 04 50 74 02 11 - www.avoriaz.com
- Alpes du Léman (Bellevaux) : 04 50 73 71 53
www.alpesduleman.com
- Alpes du Léman (Lullin-Reyvroz) : 04 50 73 82 05
www.alpesduleman.com
- Les Gets : 04 50 75 80 80 - www.lesgets.com
- Morzine : 04 50 74 72 72 - www.morzine-avoriaz.com
- Vallée d'Aulps : 04 50 79 65 09 - www.valleedaulps.com

S'aérer

Nouvelle passerelle d'accès au Domaine de Découverte.

CULTIVEZ-VOUS !

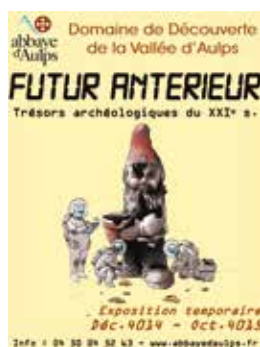
Avec l'arrivée des nouvelles communes sur son territoire, la Communauté de Communes du Haut-Chablais gère l'ensemble des musées, à savoir :

- Le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps à St-Jean-d'Aulps,
- Le musée de la Musique Mécanique aux Gets,
- Le musée de la Faune et le musée de l'Histoire et des Traditions à Bellevaux.

2014, UNE EXCELLENTE ANNÉE POUR LE DOMAINE DE DÉCOUVERTE DE LA VALLÉE D'AULPS

Côté aménagements, la passerelle d'accès qui relie le parking à l'entrée du site a vu le jour, tout en assurant la sécurité des visiteurs. Les panneaux situés au début du cheminement permettent une meilleure information.

Côté chiffres, avec **19.668 visiteurs.** Fréquentation en hausse significative par rapport aux années précédentes. Les manifestations comme la « fête médiévale » avec près de 5.000 visiteurs et le « 1^{er} marché monastique » ont grandement contribué à cette augmentation.



2015 : EXPOSITION TEMPORAIRE « FUTUR ANTERIEUR »

Particulièrement appréciée des visiteurs, l'exposition temporaire « Futur Antérieur », en place jusqu'au 25 octobre, donne à réfléchir et fait rire. Des objets familiers, savamment transformés en reliques archéologiques sont étudiés et doctement résumés sur des cartels, souvent de manière erronée, bien que pertinente. Les

douilles de fusils sont des fioles, l'arrosoir est un vase d'apparat et les nains de jardin figurent des notables ou des prêtres. A travers l'humour, cette exposition conçue par le musée romain de Lausanne-Vidy pose plus sérieusement le problème de l'interprétation et interroge sur les méthodes archéologiques.

AMÉNAGEMENTS ...

Grâce au prix de 2000 euros décerné par la Banque Populaire des Alpes, et remporté l'année dernière par l'Association La Guérinière pour la mise en valeur du potager de l'abbaye, les plessis de châtaignier des plates-bandes ont été remplacés. Le cheminement entre les jardins et le rucher a été modifié afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite tout en donnant une nouvelle perspective du site aux visiteurs.

MANIFESTATIONS...

Outre les nombreuses manifestations départementales et nationales avec entrée gratuite auxquelles le Domaine de Découverte de la vallée d'Aulps participe (Rendez-vous aux jardins, Monuments chemin faisant, Journées du Patrimoine de Pays, Journées Nationales de l'Archéologie, Journées Européennes du Patrimoine), un programme culturel varié vous est proposé jusqu'au 1^{er} novembre.

Inscrivez-vous à la lettre d'information sur : www.abbayedaulps.fr

➤ **CONTACT :**
04 50 04 52 63
INFO@ABBAYEDAULPS.FR
WWW.ABBAYEDAULPS.FR

LE MUSÉE DE LA MUSIQUE MÉCANIQUE

Cela fait maintenant 30 ans que la Musique Mécanique résonne aux Gets avec le plus grand musée de musique en Europe. Pas moins de 550 appareils reproducteurs de sons aussi prestigieux qu'insolites sont présentés au public (carillons, pendues et boîtes de musique,

orgues de rue, de danse et de manège, pianos et violons automatiques).

Trois valeurs fortes sont au cœur du dynamisme du musée des Gets :

- **la culture,**
- **l'éducation** avec l'agrément de



l'Éducation National permettant l'accueil des scolaires et membre du réseau Savoie / Haute-Savoie Juniors,

• **le social** : accueil et animations tout public pour les personnes en situation de handicap, EPADH, crèches, ... aide à l'insertion par l'emploi)

Avec l'extension du musée dans le bâtiment de la Reposeance et le nouvel aménagement extérieur, le site s'ouvre encore d'avantage sur le village des Gets. La Place Limonaire avec ses cheminements piétons est un lieu de promenades et son théâtre de verdure avec ses gradins en amphithéâtre est un espace privilégié pour les animations et les spectacles. La scénographie intérieure a également été entièrement réétudiée pour rester toujours plus accessible à tous les publics. Une attention particulière a été accordée à la pédagogie avec un espace éducatif et ludique.

Le dynamisme du musée gétois passe par l'intensité des événements proposés :

- la Nuit Européenne des Musées en mai,
- la Fête de la Musique, le 21 Juin,
- les Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2015,
- le Musée fête Noël en décembre,
- les « Mardis de l'Orgue » en saison,
- sans oublier les événements phares : le Festival de la Musique Mécanique et la Biennale organisés tous les 2 ans en juillet.

On enregistre en moyenne plus de 40000 visiteurs chaque année, plaçant le musée au 2^{ème} rang des sites culturels les plus visités de Haute-Savoie.

➤ **CONTACT :**
04 50 79 85 75
MUSICMECALESGETS.ORG

LE MUSÉE DE LA FAUNE

Il présente 140 animaux naturalisés, exposés dans leur milieu naturel reconstitué. Vous pourrez observer des animaux de montagne fréquents, comme le chamois et la marmotte, et d'autres plus rares, comme le grand tétras, la gélinotte, le lièvre variable...



LE MUSÉE DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS

Il vous permet, quant à lui de découvrir l'histoire de Bellevaux à travers des panneaux illustrés et des reconstitutions de la vie d'autrefois, tels que le chalet d'alpage, l'école, le « Pèle », la formation du lac de Vallon...

Durant l'année 2014, ces 2 musées ont accueilli 3519 visiteurs. La clientèle est principalement constituée de groupes d'enfants (87%).

Retrouvez toutes les informations sur :
www.museesbellevaux.weebly.com

➤ **CONTACT :**
04 50 73 71 53

INITIEZ-VOUS LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DU HAUT-CHABLAIS

Ce réseau regroupe les bibliothèques de La Baume, Bellevaux, Le Biot, la Côte d'Arbroz, les Gets, Lullin, Montriond, Morzine, Reyvroz, Saint-Jean-d'Aulps, Seytroux et La Vernaz.

Animées par une trentaine de bibliothécaires salariés et bénévoles, les bibliothèques mettent à votre disposition un large choix de documents, livres, CD, revues.

UN TEMPS POUR SOI

Venez vous détendre, farfouiller, lire, découvrir, apprendre, échanger, feuilleter des revues, consulter Internet ou bien vous plonger dans nos expositions...

UNE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE

Un choix de documents renouvelé plusieurs fois par an grâce aux échanges avec Savoie Biblio, la Bibliothèque

Départementale, des nouveautés disponibles régulièrement, un service de réservation apportera les documents dans la semaine ou le mois qui suit.

UNE UTILISATION MODERNE POUR L'USAGER

Pour permettre à l'ensemble des utilisateurs de bénéficier d'un service de qualité, la communauté de communes va moderniser l'accès à l'offre documentaire en informatisant le réseau des bibliothèques à la fin de l'année 2015. La création d'un portail internet permettra à l'utilisateur en quelques clics d'avoir accès à son compte, de réserver en ligne et d'être informé 24h/24 de l'actualité

de sa bibliothèque ainsi que de la programmation culturelle et événements organisés sur le territoire.

DES ANIMATIONS POUR PETITS ET GRANDS : Retrouvez tout au long de l'année de nombreuses animations: Heure du conte, bébés lecteurs, club de jeux, café littéraire, «théâtralire».

Pour plus d'informations sur les conditions d'abonnement et les horaires d'accueil, n'attendez plus et contactez vos mairies, offices du tourisme ou rendez-vous directement dans votre bibliothèque ! N'hésitez pas à nous interpeller, nous sommes à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions !



Bibliothèque de Lullin.

JOUONS, CHANTONS, CRÉONS ENSEMBLE AVEC LES ÉCOLES DE MUSIQUE



La vie musicale est riche sur notre territoire, avec 4 écoles de musique et de nombreux groupes de «pratiques amateurs» (fanfares, harmonie, brass band, orchestres, chorales...). Les notes résonnent dans les cours mais aussi à l'école avec les interventions lors des Temps d'Activités Périscolaires, pendant les nombreuses auditions, les spectacles et les concerts.

L'enseignement en chiffres :

4 sites : Morzine - Les Gets - Saint-Jean-d'Aulps - Vailly
5 associations : l'école de Musique de la vallée d'Aulps, l'association fédérative des écoles de Musique Morzine et

Les Gets, l'association Morzine, l'association Les Gets. 300 élèves, 20 professeurs, 4 directeurs, 4 présidents d'associations et de nombreux bénévoles, 15 disciplines.

LE PROJET D'UNE ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU HAUT-CHABLAIS (EMICH)

L'enseignement et l'activité artistique participe à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire, à la mixité et au lien social, à l'ouverture culturelle... Afin de soutenir et de renforcer l'offre musicale, la collectivité travaille sur le projet de création d'une seule association, en conservant les 4 sites d'enseignements.

Plusieurs objectifs affichés :

- Harmoniser et développer l'offre d'enseignement musical sur les vallées,

- Soutenir et développer les pédagogies «innovantes» (cours collectifs, parcours personnalisé, pratiques collectives...),
- Ouvrir plus grande les portes des écoles (adultes, musique actuelle, TAP...),
- Harmoniser les tarifs et les rémunérations des professeurs,
- Soutenir et développer les liens avec les «pratiques amateurs» ,
- S'inscrire dans les grandes orientations du Schéma Départemental d'Enseignement Artistique.

UNE MÉTHODOLOGIE PARTICIPATIVE

La mise en place de l'EMICH devrait avoir lieu à la rentrée 2016-2017.

Dès le mois de septembre 2015, quatre comités techniques vont être mis en place :
- Pédagogie,

- Gestion administrative,
 - Action culturelle et communication,
 - Matériel et instruments.
- Les adhérents des écoles de musique, élèves et parents, les musiciens et chanteurs amateurs, et toute personne concernée par le sujet pourront se joindre à ces comités qui se réuniront une fois par mois afin de réfléchir et faire des propositions.



Eglise de Seytroux.

CONTACT :
HÉLÈNE RICHARD
HELENERICHARD1@HOTMAIL.FR

EQUIPEMENTS PUBLICS ET VOIRIE

Les équipements publics que gère la Communauté de Communes du Haut-Chablais, en tant que propriétaire sont :



- LE GYMNASE DE ST-JEAN-D'AULPS :
La CCHC entretient et gère le planning d'utilisation pour les dizaines d'associations sportives. En temps scolaire, l'utilisation du gymnase est réservée au collège.

➤ **CONTACT :**
BÉATRICE TAVERNIER
04 50 72 07 08

A NOTER DANS VOS AGENDAS !

Le 5 septembre 2015 : le gymnase accueille le « **Forum des Associations** », organisé par « **Vivre à St Jean** ». N'hésitez pas à venir à la rencontre de toutes ces associations afin de découvrir leur activité.

- LA SALLE CULTURELLE À ST-JEAN-D'AULPS :

Elle est mise à disposition des associations culturelles pour l'enseignement de la musique et les spectacles vivants. Elle abrite notamment l'école de Musique de la vallée d'Aulps.

- LA GENDARMERIE DE MONTRIOND.

Située au Pré à Montriond, elle fut inaugurée en décembre 2012 ; après une ouverture de ses portes en avril, cette gendarmerie est la seule brigade de toute la vallée d'Aulps. Elle comprend 4 bâtiments dont 2 avec des logements pour le personnel permanent.



LA VOIRIE ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

La CCHC possède la compétence « voirie » depuis 2007.

Les actions sont l'aménagement et l'entretien :

- des voies communales existantes et de leurs dépendances (chaussées, fossés, talus, trottoirs, écoulements des eaux, etc.),
- des ouvrages d'art (ponts et murs), des ouvrages de protection des voies (grillages et barrières),

- des parcs de stationnement de surface, des places et des carrefours aménagés,
- de la signalétique verticale et horizontale, le balayage des chaussées, l'acquisition de sel de déneigement.



A SAVOIR !

Ce service intervient également dans l'entretien de tous les bâtiments publics, propriété de la CCHC mais aussi des crèches et ascenseurs du territoire.



- LES STADES DE FOOTBALL DU TERRITOIRE (Bellevaux, Montriond et Reyvroz)

Les élus de la CCHC ont voté à l'unanimité une enveloppe budgétaire complémentaire de 76 200 € pour l'entretien et l'équipement de ces 3 stades, vestiaires compris.

Le **terrain de Montriond** et la **salle d'accueil multi-activités**. Ce stade est utilisé par le Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps (SCMVA) pour les entraînements, matchs, tournois et stages. Suite à la visite technique de ce printemps, ce terrain nécessite d'importants travaux, à savoir la reprise complète du drainage et de l'arrosage pour un coût d'environ 59 000 € HT. Les travaux sont en cours, le terrain est indisponible du 15 juin au 15 septembre.



HOMOLOGATION DES TERRAINS DE FOOT DE REYVROZ ET DE BELLEVAUX

La Fédération Française de Football a demandé au District d'homologuer tous les terrains pour la saison 2015/2016.

le terrain de Reyvroz est trop petit ! Il est non homologable.

- dimensions insuffisantes,
- absence de barrières,
- des vestiaires trop réduits,
- nécessité de détruire 2 buts à 7 obsolètes.

le terrain de Bellevaux ! Il est non homologable. Pour cela, les élus ont accepté de réaliser les travaux nécessaires pour la mise aux normes, à savoir :

- recul des barrières,
- déplacement des bancs de touche,
- coût de cette mise aux normes : 15 000 € HT.

NOUVELLE ORGANISATION !

Du fait de la non homologation du terrain de Reyvroz, le stade de Bellevaux devient pour le FC Brevon le Pôle Compétition Adultes. Il sera uniquement utilisé pour les matchs officiels seniors, U15, U17 et quelques entraînements. Le stade de Reyvroz devient le Pôle Jeunesse. Il sera utilisé pour les entraînements, les matchs des écoles de foot, U7, U9, U11 et U13. Les élus ont voté un agrandissement des vestiaires pour améliorer l'accueil des jeunes enfants.

Le Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps :

Président, M. Thierry MARCHAND - 06 72 75 14 43

Le Football Club du Brevon :

Président, M. David GALLAY - 06 11 87 08 86



ACTU FOOT ! du 2 au 5 juin 2016, Morzine accueille le Championnat d'Europe des villages de montagne.

Haut-Chablais 2030



Alpage de Mévonne.

C'est donc une **démarche d'élaboration collective** d'un plan d'actions qui s'engagent entre tous les acteurs du territoire, afin d'identifier les leviers d'actions les plus pertinents, notamment en matière de **développement des services publics, de développement durable, d'accès à l'emploi, de développement du commerce de proximité, de l'amélioration des transports, du cadre de vie, etc.**

L'objectif

L'objectif est de définir la **politique locale de développement du territoire des 15 prochaines années**. Cette politique passe par l'action directe du couple

communes/communauté et les partenariats tissés avec les acteurs du territoire. Elle sera complémentaire aux politiques départementales/régionales et nationales.

LE PROJET DE TERRITOIRE « HAUT-CHABLAIS 2030 »

La Communauté de Communes du Haut-Chablais et ses 15 communes membres lancent une réflexion collective pour dessiner le Projet de Territoire à l'horizon des 15 années qui viennent, avec tous les acteurs : les habitants des communes concernées, les services des communes, les partenaires, les associations, les entreprises, les acteurs institutionnels et les élus.

EN QUOI CONSISTE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE ?

Elle doit permettre de mieux cerner les futures évolutions du territoire et les enjeux qui se profilent, d'anticiper au plus tôt les futurs besoins des citoyens et de mieux s'organiser pour les satisfaire, mais aussi, tout simplement, de construire ensemble un avenir commun.

« *Identifier les leviers d'actions les plus pertinents...* »



Lac de Vallon à Bellevaux.



Alpage de Très-le-Saix à Bellevaux.

Elle permettra de :

- clarifier la vision des élus, des acteurs et des habitants sur le développement du territoire du Haut-Chablais,
- aboutir à une meilleure complémentarité des actions communales et des actions intercommunales,
- garantir une meilleure lisibilité de l'action publique en rapprochant les citoyens et décideurs locaux dans une démarche de co-construction,
- intégrer plus efficacement le concept de durabilité dans les actions de la communauté et des communes,
- contribuer à un meilleur équilibre de l'allocation de l'ensemble des ressources financières, techniques et humaines communales et intercommunales pour optimiser l'action publique, en adéquation avec les besoins des habitants du territoire.

L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE ?

Elle se fait en concertation avec les partenaires et les citoyens, qui seront tenus informés, tout au long de la procédure, du contenu du projet. **La concertation est menée sur l'ensemble du territoire du Haut-Chablais**, notamment à travers :

- un questionnaire réservé à la population,
- un diagnostic territorial,
- deux réunions publiques,
- des ateliers participatifs.

Durant toute la période du dossier, le public pourra consulter ce dossier :

- sur le site Internet de la Communauté de Communes du Haut-Chablais : www.cc-hautchablais.fr,
- sur les sites Internet des 15 communes membres,

Le public pourra également faire part de ses observations, propositions et contre-propositions en rencontrant Sandra LARDY en charge du suivi et de l'animation du Projet de Territoire.

LE CALENDRIER

ENQUÊTE À LA POPULATION

- Août 2015 : envoi du questionnaire à la population
- 15 septembre 2015 : restitution et traitement des questionnaires

Le questionnaire est téléchargeable sur le site Internet de la Communauté de Communes du Haut-Chablais www.cc-hautchablais.fr et sur les sites Internet des 15 communes membres. Vous pouvez également le demander directement à votre mairie.

Ce questionnaire est à retourner dans votre mairie ou à Mme Sandra LARDY à la Communauté de Communes au BIOT.

RÉUNIONS PUBLIQUES

Objectifs : synthèse des questionnaires, présentation interactive des forces et des faiblesses du territoire. Définition des enjeux du territoire. Inscriptions aux ateliers participatifs du 16 octobre 2015.

- **Vendredi 25 septembre 2015 à 18h30 :** salle culturelle de St Jean d'Aulps
- **Vendredi 2 octobre 2015 à 18h30 :** Vailly.

ATELIERS PARTICIPATIFS

16 octobre 2015, de 9h à 16h30 : (lieu à définir)

PROGRAMME DE LA JOURNÉE :

- 9h : accueil des participants
- 9h30-10h : Plénière
- 10h15-12h15 : Ateliers 1, 2 et 3
- 12h15-13h15 : Buffet
- 13h30-15h30 : Ateliers 4, 5 et 6
- 15h30-16h30 : Conclusions

- **Atelier 1,** Développement économique, animé par Yann DELERCE : économie, commerces, tourisme, agriculture, emploi, formation, nouvelles technologies...
- **Atelier 2,** Aménagement, animé par Béatrice TAVERNIER et Jean-François BAILLEUX : urbanisme, organisation de l'espace, transports...
- **Atelier 3,** Logement et accueil, animé par Sabine VINCENTI et Jean-Pierre BENEDETTI : habitat, logement social, logement des saisonniers, nouvelles énergies...
- **Atelier 4,** Environnement, animé par Lidwine GLEIZES et Bruno KOEGLER : milieux naturels, biodiversité, déchets, lutte contre l'effet de serre et les pollutions...
- **Atelier 5,** Société, animé par Dominique LOUIS et Sylvain CROISSONNIER : sports, culture, lien social, citoyenneté...
- **Atelier 6,** Social, animé par Sabine VINCENTI et Martine STOCLIN : éducation, jeunesse, seniors, petite enfance, handicap, santé...

